



Demande de rupture conventionnelle

Par **Pam**, le **16/06/2014** à **20:34**

Bonjour

Mon beau fils employé dans une entreprise de menuiserie depuis 7 ans a demandé à son patron de faire une rupture conventionnelle pour rejoindre ma fille qui est à Nice celui-ci au départ était d'accord

Aujourd'hui mon beau fils lui a demandé d'engager la procédure et la surprise il lui a refusé et lui demande sa démission

Ma question est la suivante

À quels droits peut prétendre mon beau fils s'il lui donne sa démission aura-t-il droit à ses indemnités d'ancienneté et aura-t-il droit au chômage si toutefois il ne trouve pas d'emploi de suite après son installation à Nice

Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **18/06/2014** à **00:23**

Bonjour,

La démission n'ouvre aucun droit de la part de l'employeur à part le paiement des congés payés restants et non pris, elle ne serait considérée comme légitime pour l'indemnisation par Pôle Emploi que si c'était pour se marier ou se pacser...

Par **Pam**, le **18/06/2014** à **11:01**

Bonjour

Je vous remercie de votre réponse

Bonne journée